



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

**Compte rendu de l'action de sit-in du 17 novembre 2008
au siège du cdH (Centre Démocrate Humaniste)**

Pour notre 31ème sit-in et 3ème visite au siège du cdH, ce dernier avait mobilisé un représentant de chacun des secteurs concernés par le handicap. C'est ainsi que nous avons été reçus dans un premier temps par Mr. J.P. Procureur député Communauté Française, Mrs A. du Bus de Warnaffe et D. Grimberghs députés Bruxellois, Mr. M. Elsen sénateur de Communauté, Mr. P. Andrian chef de cabinet du Ministre M. Wathelet, Mr. V. Giroul attaché au Cabinet du Ministre-Président de la COCOF B.Cerexhe, Mme V. De Baets, conseillère aux affaires sociales. Dans un deuxième temps, nous avons aussi rencontré Mme J. Milquet, Présidente de parti, Vice-Première Ministre et Ministre fédérale de l'emploi, ainsi que l'ensemble du bureau du cdH réuni ce jour-là.

Le cdH étant en possession du socle des revendications du GAMP, réactualisées en vue des élections régionales, les représentants du GAMP sont entré d'emblée dans le vif du sujet en :

- Emettant le souhait, déjà exprimé au M.R. et au P.S., avec accord de principe de ces derniers, de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du GAMP et des partis démocratiques, intéressés par la grande dépendance, qui effectuerait un travail de réflexion en profondeur.
- Rappelant que le GAMP a organisé en octobre dernier une réunion en vue d'obtenir des parlementaires des différents partis leur soutien sur un socle commun de revendications qui figurerait dans les programmes politiques régionaux. Une prochaine rencontre est programmée pour le 16 décembre.
- Re-situant nos revendication au regard des droits de la personne handicapée figurant dans la convention des Nations unies que la Belgique s'apprête à ratifier, à savoir :
 - le droit à l'inclusion sociale
 - le droit à la prise en charge de ses besoins spécifiques
 - le droit à participer à son projet de vie
 - le droit à faire ses propres choix
 - le droit au logement
- Demandant explicitement le soutien du parti pour un refinancement des instances communautaires car, sans une enveloppe budgétaire consacrée à l'ouverture de places, les nouveaux centres ayant obtenus un accord de principe ne pourront être créés. En effet, les projets Hoppa, Estreda/Condorcet réuni en Coupole de l'autisme, FARRA Bruxelles-Capitale, La Braise impliquent l'ouverture de 128 places réparties en jour et en nuit, ce qui représente quelques millions d'euros par an pour l'encadrement des personnes handicapées accueillies.
- Demandant que le budget infrastructure de la COCOF soit augmenté en fonction des nouveaux projets en cours et des aménagements nécessaires pour les infrastructures déjà existantes. En effet, comme ce budget n'est que d'un million par an, l'administration suggère aux intéressés de fractionner leur construction et d'établir des contrats de sous-traitance. Cette situation est absolument paradoxale et ne témoigne pas de la réelle intention de faire avancer ces dossiers en dépit des maintes déclarations de bonnes intentions de la part du politique !
- Revendiquant une programmation de la part de la COCOF d'ouverture de places nouvelles sur 10 ans et en y incluant de petites structures de vie, car le mot « avenir » doit représenter autre chose pour les familles que le verdict actuel « *quand votre enfant sera adulte, vous pourrez le récupérer car il n'y a rien et il n'y aura rien* ». Ce n'est pas parce que il y a eu



Le GAMP

Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance

carence lors de la régionalisation ou parce que les terrains sont chers à Bruxelles, que la Région Bruxelloise peut se dédouaner de cette obligation !

- Tirant la sonnette d'alarme sur les exigences mises par l'administration de la COCOF sur les normes architecturales parfois excessives et qui ne prennent pas en compte la possibilité de logement dans des petites structures. Cette situation n'est pas faite pour encourager les promoteurs de ce type de projets qui, de facto, se trouvent dans un vide juridique. Or, des études démontrent la validité et la faisabilité de ce type de structures (Etude « J'habite dans ma maison » - 2008) et des opportunités existent car les Communes, alertées par les actions du GAMP, commencent à proposer la location de maisons uni-familiales pouvant convenir au logement des personnes handicapées. Il est urgent de modifier notre regard sur l'institution classique et de nous inspirer d'exemples qui se réalisent et fonctionnent bien à l'étranger. Il est tout aussi urgent de modifier la législation actuelle.
- Attirant l'attention d'un parti qui se dit sensible aux valeurs familiales sur les priorités à inscrire en premier lieu dans son programme électoral en cette période de crise, sachant que certaines familles concernées par le handicap sont déjà dans l'exclusion sociale.
- Signalant que du côté wallon, l'annonce de la création de 600 places est un leurre car il s'agit de subventionnement de places qui existaient déjà et qui sont donc occupées, alors que les listes d'attente s'allongent comme à Bruxelles.
- Formulant des craintes sur la non exécution de l'ordonnance régionale réglant l'affectation des réserves foncières aux centres d'accueil pour P.H.G.D.

Après nous avoir entendu, les représentants des différents secteurs ont pris la parole. En ce qui concerne :

- Un engagement minimum de l'ensemble des partis, Mr. du Bus affirme que c'est le souhait du cdH et propose, vu l'échéance des élections régionales, de susciter une rencontre le 8 décembre avec un ou deux représentants du GAMP et un représentant de chaque parti, préalable à la prochaine réunion des parlementaires du 16 décembre.
- Le refinancement des instances communautaires, Mr. Denis Grimberghs qui reconnaît que le GAMP a participé à la prise de conscience, estime qu'il faudrait un arbitrage plus large des moyens des Régions et suggère au GAMP, vu le fractionnement des institutions bruxelloises, de solliciter également la COCOM.
- Les appréhensions du GAMP relatives au subventionnement des accord de principe, Mr. Grimberghs rappelle que d'une part l'engagement à les subsidier est déjà présent dans l'accord du gouvernement régional de 2004 et que d'autre part, dans d'autres secteurs, comme par ex. les maisons de repos, les pouvoirs compétents ont été obligé de prendre des accords. Comme le GAMP, il estime que fractionner les constructions est une aberration et il affirme que les politiques trouveront les moyens pour pré-financer les projets et honorer les accords de principe. Le cdH appuiera la demande de programmation, seule logique permettant d'évacuer la pollution politique, et incitera l'administration de la COCOF à travailler autrement.
- Les craintes relatives à la non exécution de l'ordonnance régionale et aux freins mis à l'acquisition par location de petites structures, Mme Milquet nous promet d'interpeller Mme Dupuis, en charge du logement à Bruxelles et l'échevin de la ville de Bruxelles afin d'imaginer des co-financements (COCOF, CPAS ...) qui permettraient de sortir de l'impasse. Elle suscitera une réunion technique à cet effet et suggère de mettre ce sujet dans le cahier des charges.



Le GAMP

Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance

Enfin le CDH se dit prêt à soutenir : les travaux de la conférence interministérielle qui devrait se réunir avant la fin de l'année, et les projets relatifs au statut d'aide proche. Il signale que dans des secteurs dépendants de leurs compétences, ses représentants oeuvrent à la mise en places des moyens tels que :

- l'étalement dans le temps et la prolongation des différentes formes de congés visant à améliorer l'accompagnement des familles (cabinet de Mr. M. Wathelet) ;
- l'octroi de titres services à prix réduits et leur élargissement (cabinet de la Ministre fédérale de l'emploi Mme J. Milquet) ;
- le soutien des résolutions visant à favoriser l'intégration des enfants porteur de handicap dans le réseau d'enseignement ordinaire (présidence de la commission éducation de la Communauté Française, Mme J. de Groote).

Après cette réunion, une petite délégation du GAMP a été reçue par Mme. J. Milquet et l'ensemble du bureau du CDH. Ce fut l'occasion :

- D'entendre Mme Fonck (Ministre de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la santé à la Communauté Française) signaler que 15 millions d'euros ont été attribués pour des mesures sociales dans le cadre du budget de Mr. D. Donfut (Ministre de la santé, de l'action sociales et de l'égalité des chances en Région Wallonne) notamment pour apporter un appui aux crèches qui pourront bénéficier d'aides volontaires pour permettre l'accueil des enfants handicapés, ainsi que pour 635 places pour les P.H. créées en Région Wallonne. Mme Fonck a signalé que les discussions ont été communes entre la Communauté Française et la Région wallonne, même si les budgets sont distincts.
- Pour le GAMP, de retracer brièvement le combat du GAMP et le parcours des familles avec une personne handicapée de grande dépendance, insistant sur la précarisation et le risque de paupérisation de celles-ci. Un membre du GAMP a témoigné à propos de l'aberration de la situation de son frère qui, à défaut de trouver une place dans une institution pour PH, est placé dans un foyer d'hébergement psychiatrique et ne bénéficie pas d'une prise en charge adaptée, alors que dans cet établissement dépendant de l'INAMI, sa place revient à 6.000 euros par mois ! Cela est paradoxal quand on pense que dans une institution pour PH, le coût de la prise en charge est bien moindre.
- Pour le GAMP, de plaider aussi pour une meilleure prise en charge des enfants autistes dès le diagnostic, ce qui permettrait de réduire drastiquement le surhandicap éducatif à l'âge adulte et les troubles du comportement nécessitant la médicalisation excessive et, à terme, la psychiatriisation.

En fin de rencontre, Mme Milquet a affirmé qu'elle veillera à une meilleure organisation des concertations fédérales et régionales.

C'est en remerciant les différents représentants du cdH, que le GAMP s'est retiré.

Rapporteur : Claire Borchgraeve